



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

5081

#### 1. Intitulé du projet

Extension du centre de recyclage - rue Surcouf à bordeaux - ZI Alfred Daney

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom SOULANS

Prénom Jean Louis

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand BOUCHAUDY - Directeur DGDP

RCS / SIRET

2 4 3 3 0 0 3 1 6 0 0 0 1 1

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Centre de recyclage métropolitain	ICPE

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du centre de recyclage à 12 quais et d'une superficie supplémentaire de 2191 m<sup>2</sup>.  
Soumis au régime d'autorisation préfectorale. Rubrique 2710.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Améliorer le service rendu à l'utilisateur compte tenu des augmentations de fréquentation et de volumes collectés sur les deux dernières années. Cette augmentation est due en partie à l'évolution démographique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Création de quais supplémentaires portant ainsi le nombre à 12 / 13 au lieu des 8 existants.

Augmentation de la surface imperméabilisée d'environ 2191m<sup>2</sup>.

Travaux de génie civil.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Amélioration du service rendu à l'utilisateur. Diminution du temps d'attente.

Augmentation du volume collecté.

Incidence négligeable sur le fonctionnement de l'activité du site actuel.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Autorisation préfectorale pour la rubrique 2710-2  
déclaration pour la rubrique 2710-1

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
4 à 5 quais supplémentaires superficie globale de l'extension - quais et voies d'exploitation	502 m <sup>2</sup> 2191 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZI Alfred Daney  
Rue Surcouf  
Bordeaux

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondation en raison de la proximité du fleuve et des bassins à flots. Site déjà en conformité par rapport au PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus que l'installation existante
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus que l'installation existante

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de la surface d'exploitation transitant par un séparateur hydrocarbures et un bassin étanche avant de se rejeter dans le réseau d'assainissement (EP)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Évacuation régulière des conteneurs.

Traitement des eaux de surface par un séparateur hydro carbures.

Application des consignes du règlement des centres de recyclage.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice technique comportant : - les notes de calculs pour les volumes du bassin de rétention des eaux ( solution compensatoire) et du bassin de rétention des eaux d'incendie. - Une cartographie de la localisation du site par rapport aux zones d'espaces protégées .

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le. 05/07/17

Signature

Le Directeur DGD P



B. BOUCHAUDY



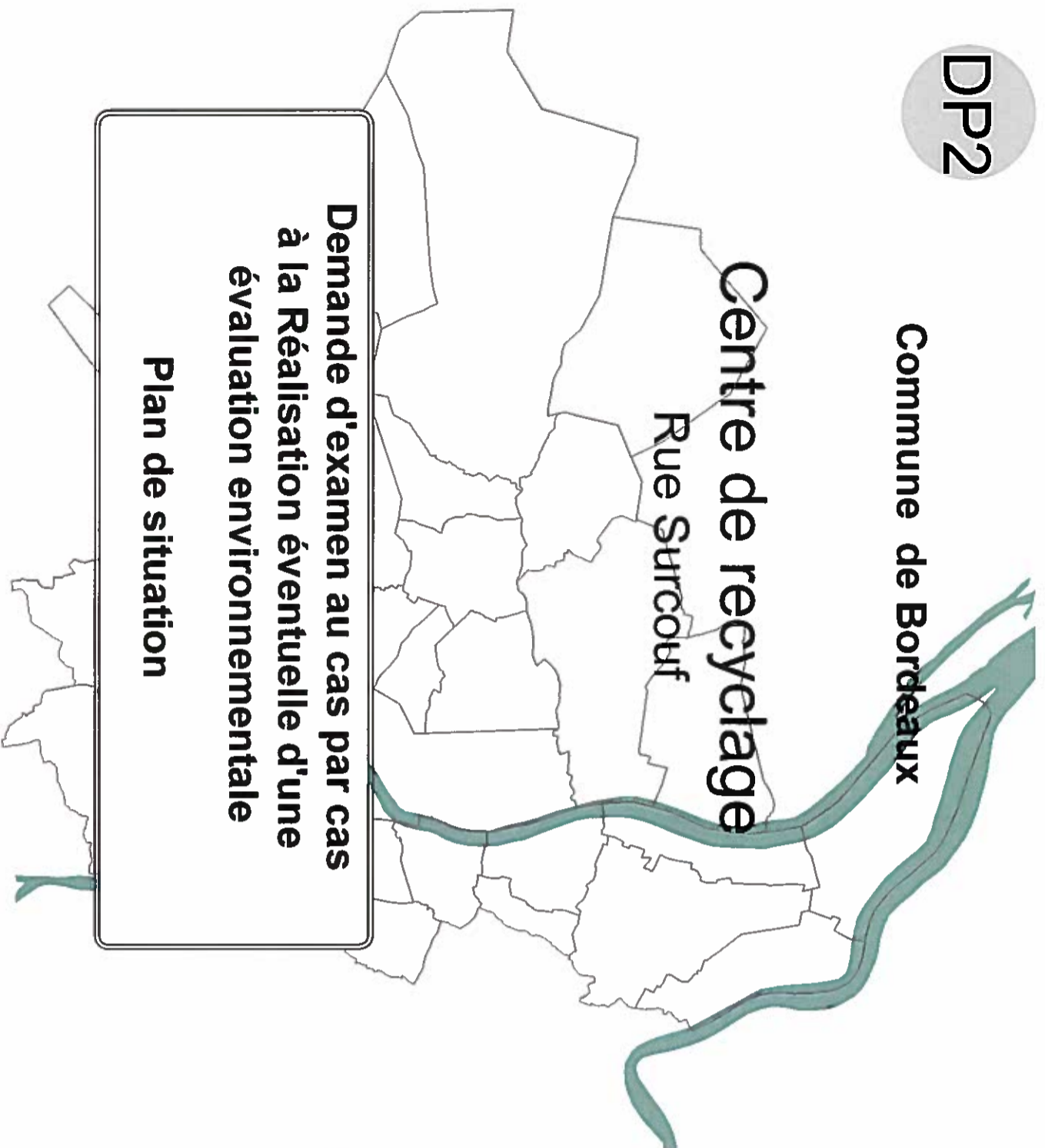
DP2

Commune de Bordeaux

Centre de recyclage

Rue Surcouf

Demande d'examen au cas par cas  
à la Réalisation éventuelle d'une  
évaluation environnementale  
Plan de situation



Echelle 1 / 25 000

MODIFICATIONS

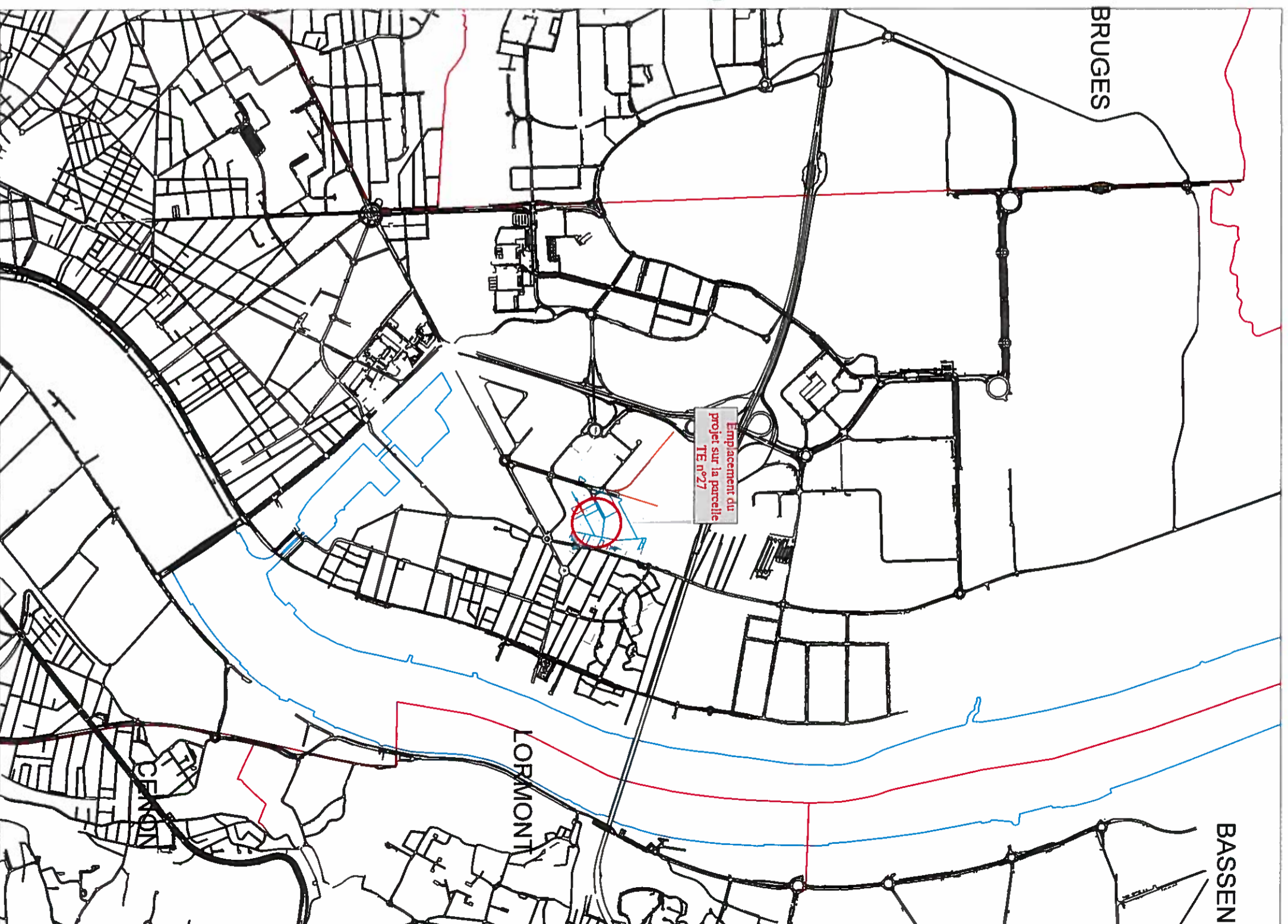
BORDEAUX LE : 3-7-2017

Ref: Informatique

C:\Users\jsicot\Documents\Etudes projets Centres de recyclages\Bordeaux\Etude déchetterie ZA Alfred DANIEY  
BORDEAUX SURCOUF\Dossier agrandissement du Centre de Recyclage\Demande d'examen de l'extension du  
centre\plan de situation surcouf.dwg

DRESSE PAR : J.L. SOULANS  
VISE PAR : J.L. SOULANS  
DESSINE PAR : J.SICOT

PRESENTE PAR LE DIRECTEUR  
B BOUCHAUDY





# Données culturelles

Patrimoine culturel / Patrimoine Drac Aquitaine

**AIDE EN LIGNE**

### Outils de recherche

**Immeubles**

◆ **Départements:**  
Choisir

◆ **Communes:**  
Choisir

◆ **Monuments historiques (Immeubles) Aq Mp:**  
Choisir

1 : 38169

Lien accès direct

rue Surcouf

bordeaux

Chercher

X: 415951 - Y: 6427386

Lambert93

Scale = 1 : 36K

### Données / Impression

Liste des couches de données

- Pas de fond
- Scan 25 Aquitaine
- Vues aériennes 2009
- Vues aériennes 2012
- Vue aérienne 2004-2008
- Zones naturelles et cultivées
- Végétation
- Hydrographie
- Sait (BD Topo)
- Zones construites
- Transport
- Cadastre IGN Aquitaine
- Limites Administratives
- Communes
- Départements
- Sites inscrits et classés
- Espaces protégés
- Zone de protection archéologique
- Secteur sauvegardé
- ZPPAUP Aquitaine Midi Pyrénées
- Périmètre de protection des monuments historiques (500 m)
- Périmètre de protection modifié
- Monuments historiques (immeubles) Aq Mp
- Immeuble classé Monument historique
- Immeuble partiellement classé Monument historique
- Immeuble partiellement classé / Inscrit Monument historique
- Immeuble inscrit Monument historique
- Immeuble partiellement inscrit Monument historique
- Equipements culturels
- Musées de France
- Service d'archives
- Bibliothèque

© GIP ATGeRI - ©IGN 2011 - ©IGN [2008-2010] - IGN 2012 - ©IGN BDTOPO - IGN PARIS [2007-2011] - SCANS25 IGN PARIS 2002 2009 ©IGN [2002-2009]  
 GIP ATGeRI - 6 Paris des Chartres - 33075 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 85 40 42 - [SITE EDITORIAL](#) - [CATALOGUE DE DONNÉES](#)

**Centre de recyclage  
Bordeaux – rue Surcouf****NOTICE TECHNIQUE DE PRESENTATION****1. Contexte**

Bordeaux Métropole exploite en régie directe 17 centres de recyclage, recevant les déchets des ménages métropolitains. Ces centres sont ouverts 6.5 jours sur 7 et acceptent gratuitement une large gamme de produits, sans limitation de volume.

Or, l'évolution démographique, caractérisée par un accroissement de l'habitat individuel, a entraîné une augmentation de 6% en 10 ans du nombre d'habitants (706 000 habitants en 2006 pour 750 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

D'autre part, dans le cadre des travaux d'aménagements du territoire métropolitain, deux centres sont appelés à disparaître (Bordeaux Paludate et Bordeaux Bastide) dans un futur proche.

Ainsi, le centre de recyclage situé dans la zone industrielle Alfred Daney, rue Surcouf à Bordeaux, qui a ouvert au public le 29 juin 2006, n'est plus en adéquation par rapport au service rendu à l'utilisateur. En effet sur les deux dernières années ce centre a connu une hausse de fréquentation de l'ordre de 30% (statistiques 2016: 73 513 visiteurs pour 56 122 en 2015).

Il en est de même des déchets collectés qui ont subi sur les principaux flux une hausse de l'ordre de 45% (4922 tonnes collectés en 2016 pour 3273 tonnes collectés en 2015).

C'est dans un objectif de service que Bordeaux Métropole a décidé dans un premier temps de remplacer les quais modulaires acier par des quais modulaires béton et dans un second temps d'engager un projet d'extension portant ainsi le nombre de quais à 13 maximum pour 8 actuellement.

---

## **2. Objet de l'opération**

L'opération a pour objet l'agrandissement du centre par l'extension des quais au sud de la parcelle.

Dans ce secteur dédié aux activités économiques, le voisinage est constitué d'entreprises industrielles et commerciales. La configuration du quartier fait que l'on ne voit pas le site depuis l'axe principal de circulation, rue Suffren. Le quartier se trouve à environ 1.1 km au sud de l'échangeur n°4 de l'autoroute A 630.

Le projet est implanté au fond d'un chemin d'accès privatif, sur une parcelle d'une superficie de 10 237 m<sup>2</sup> appartenant au Port Autonome de Bordeaux. Une convention comportant autorisation d'occupation du domaine public, lie le Port Autonome de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

Ce centre de recyclage est une installation ouverte aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1m90.

Il a fait l'objet d'un dossier d'exploitation soumis au régime de déclaration ICPE N° 16658 en date du 29/05/2008, réactualisé depuis au régime d'enregistrement.

Le projet d'aménagement du site et la rédaction du présent dossier de déclaration sont réalisés par la Direction Gestion des Déchets et Propreté de Bordeaux Métropole..

L'aménagement de ce site fera l'objet d'une part, du présent dossier d'autorisation, prévu au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (Arrêté-type du 2 Avril 1997) et, d'autre part, d'une demande de permis de construire pour les travaux exposés dans cette notice.

Il sera donc nécessaire à ce titre de recevoir le justificatif de dépôt prévu par le Code de l'urbanisme (article R. 421-3-2).

## **3. Identité de l'exploitant**

**RAISON SOCIALE** : Bordeaux Métropole. Créée en 1968, elle regroupe 28 communes, avec une population estimée en 2016 à 750 000 habitants.

**FORME JURIDIQUE** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

ADRESSE SIEGE SOCIAL : Hôtel de la Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33 067 Bordeaux Cedex

SIGNATAIRE DE LA DEMANDE AGISSANT EN QUALITE DE :

Direction Gestion des Déchets et Propreté de Bordeaux Métropole

La DGDP assure en régie directe la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et collectes sélectives) sur le territoire de 20 communes représentant plus de 580 000 habitants. Elle assure, également, l'exploitation de 16 centres de recyclage et différentes missions complémentaires à la collecte des déchets, dont notamment leur transport (pour partie en régie directe) sur les centres de valorisation et de traitement.

NOM ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA PERSONNE CHARGEE DE SUIVRE LE DOSSIER :

MM Jean Louis Soulans / Stéphane Jacques

Département Etudes et Prévention

Téléphone : 05 56 11 83 38 / 0556 11 8381

Adresse Internet : [jsoulans@bordeaux-metropole.fr](mailto:jsoulans@bordeaux-metropole.fr)

[sjacques@bordeaux-metropole.fr](mailto:sjacques@bordeaux-metropole.fr)

#### **4. Emplacement de l'installation**

ADRESSE DE L'EXPLOITATION : Centre de recyclage

Zone industrielle Alfred Daney

Rue Surcouf

33 000 Bordeaux.

SUPERFICIE : 10 077 m<sup>2</sup>

NUMERO DE LA PARCELLE CADASTREE : T E 27

– Zone US4 – 3 IP – Emplacement réservé du super structure 3.05.

Service Public ou d'intérêt collectif.

REGLES D'IMPLANTATION : Sans objet



---

## **5. Présentation de l'activité**

### **5.1 Définition de l'activité exercée**

Le centre de recyclage est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets encombrants, en raison de leur nature et de leur volume.

Il constitue un outil de collecte sélective par apport volontaire complémentaire de la collecte traditionnelle et permet également de lutter contre les dépôts sauvages.

Cette installation est composée d'une infrastructure béton modulable et démontable,. Il s'agit d'un équipement d'apport volontaire et de tri conçu pour permettre aux usagers d'effectuer eux même le tri de leurs déchets par le biais de caissons spécifiques.

### **5.2 Descriptif de l'installation existante**

L'installation est constituée des éléments fonctionnels suivants :

- un quai de déchargement surélevé permettant les manœuvres et le déchargement des véhicules des usagers,
- ce quai est pourvu de tous les équipements réglementaires de sécurité et de protection afin d'éviter les chutes
- des emplacements pour les caissons amovibles,
- des caissons spécifiques pour différents déchets,
- un local pour le personnel,
- des voies d'accès V.L / P.L séparées (en entrée et en sortie),
- une aire d'évolution et de manœuvre,
- un portail d'accès à la parcelle permettant d'assurer l'entretien des espaces verts,

ainsi que du bassin de rétention des eaux pluviales imposé par le PLU.

#### **5.2.1 Projet d'extension**

Il s'agit d'étendre par le biais d'ajouts de modules en béton le quai de déchargement d'environ 502 m<sup>2</sup> dans sa partie sud. Cette extension d'une superficie totale d'environ 2191 m<sup>2</sup> permettra de positionner notamment 8 à 9 conteneurs supplémentaires permettant ainsi d'offrir un service rendu , viable, à l'usager. De même, le doublement de la rampe d'accès permettra occasionnellement, aux usagers utilisant des véhicules de location d'une hauteur supérieure à 1.90 m (débarras, déménagement,...) de déposer leurs déchets à pied en toute sécurité. Un cheminement piéton sera matérialisé de la rampe à l'entrée du site.

La superficie d'extension qui est de 2191 m<sup>2</sup> comprend les quais et l'aire de manœuvre.

#### **5.2.2 Catégorie des matériaux collectés**

Le centre de recyclage permet de recueillir l'ensemble des déchets des ménages, à l'exclusion des ordures ménagères.

Les déchets recueillis seront les suivants :

- cartons, -tout venant incinérable (TVI),
- déchets verts, -tout venant mis en décharge (TVD),
- métaux, -terres et gravats,
- bois à broyer -batteries,
- verre, -déchets électriques, électroniques, électroménagers (DEEE),
- Déchets Ménagers Spéciaux (DDS).

Ces déchets, triés par les particuliers, sont destinés à être valorisés en grande partie et éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

## **6. Nature et volume de l'activité**

### **6.1 Nature de l'activité**

<b>Nature de l'activité</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Rubrique de la nomenclature</b>	<b>Régime</b>
Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	Le volume total des déchets non dangereux estimé est supérieur à 600 m <sup>3</sup>	2710-2	Autorisation
	L'estimation du volume total des déchets dangereux est comprise entre 1 tonne et 7 tonnes	2710-1	Déclaration

### **6.2 Capacité de traitement de l'installation**

<b>Nature du déchet</b>	<b>Tonnages (2016)</b>
Cartons	90 tonnes/ an
Métaux	211 tonnes/ an
Bois	893 tonnes/ an
Terres et gravats	1391 tonnes/ an

Déchets verts	579 tonnes/ an
TVI	1027 tonnes/ an
TVD	900 tonnes/ an
DEEE	70 tonnes/ an
DDS	Non collectés
Batteries / piles	60 kgs/ an _ 613 kgs
Verre	30 tonnes/ an

Compte tenu du tableau ci-dessus, l'extension des quais entrainera l'augmentation de volume suivant :

Capacité de stockage actuelle à l'instant T	Capacité de stockage après extension, à l'instant T
Gravats : 1* 10 m <sup>3</sup>	Gravats : 1* 10 m <sup>3</sup>
Cartons : 1* 30 m <sup>3</sup>	Cartons : 1* 30 m <sup>3</sup>
Autres : 6*40 m <sup>3</sup>	Autres : 11*40 m <sup>3</sup>
Hors quais : 7*40 m <sup>3</sup>	Hors quais : 7*40 m <sup>3</sup>
<b>Total : 560 m<sup>3</sup></b>	<b>Total : 760 m<sup>3</sup></b>
<b>DDS : 0</b>	<b>DDS : 6.81 t</b>

## **7. Fonctionnement de l'installation**

### **7.1 Accessibilité / desserte (inchangée)**

L'accès des VL et PL se fait par la rue Surcouf, avec une séparation entre les flux entrants et les flux sortants. Les accès entrée/sortie se font par cette voie ; les flux de VL et PL étant séparés. Une signalétique horizontale et verticale appropriée indique les voies et sens de circulation des VL et PL, notamment à l'entrée et sortie du site, pour sécuriser le trafic poids lourds.

### **7.2 Mode de fonctionnement du centre de recyclage (inchangé)**

Il permet de recueillir séparément différents déchets :

- les particuliers apportent au centre leurs déchets qui sont déposés (tri, séparation par nature) dans des caissons amovibles de 10 à 40 m<sup>3</sup>, sous le contrôle et la surveillance des gardiens,
- chaque caisson plein est évacué par camion porte-conteneurs à bras hydraulique de 26 tonnes de PTAC, soit directement sur les sites de valorisation ou de traitement, soit sur des centres de transfert.

Chaque caisson évacué est simultanément remplacé par un nouveau caisson vide assurant la continuité de la capacité d'accueil du centre.

### **7.3 Heures d'ouvertures**

Tout comme l'ensemble des centres de recyclage de la Métropole, ce centre fonctionne 6.5 jours/7, excepté les jours fériés :

- de 8h30 heures à 12h30 et 13h15 à 18 heures
- fermeture hebdomadaire le mardi matin

## **8 Moyens de stockage et d'évacuation**

L'évacuation des déchets consiste au remplacement des caissons pleins par des caissons vides, afin de transporter les premiers vers les lieux de traitement ou de valorisation.

Les agents s'assurent alors d'une bonne gestion du centre de recyclage et des déchets collectés, en supervisant la rotation des caissons amovibles, leur entretien, le nettoyage de l'ensemble de l'installation. Les déchets sont envoyés vers une filière adaptée à leur nature et leur capacité à être recyclés, valorisés ou non.

## **9. Description du mode et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation**

### **9.1 Eaux résiduaires**

Le site est desservi par le réseau collectif de type séparatif de Bordeaux Métropole

- les eaux vannes sont directement raccordées au collecteur EU,
- les eaux pluviales seront raccordées au collecteur EP par l'intermédiaire d'un séparateur d'hydrocarbures et d'une bouche siphon, et d'un bassin de rétention étanche.
- Ce bassin de rétention étanche, d'un volume total de 420 m<sup>3</sup> est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un ouvrage de régulation calibré à 3 l/s/ha et d'une vanne de fermeture.

Il est dimensionné comme suit :

- 
- 236 m<sup>3</sup> pour la solution compensatoire
  - 180 m<sup>3</sup> pour recueillir les eaux d'extinction en cas d'incendie. En cas de sinistre, la vanne de fermeture isole le bassin du réseau.

## **10. Dispositions prévues en cas de sinistre**

### **10.1 Localisation des risques**

Le risque majeur pouvant se présenter sur un centre de recyclage est le risque incendie (incendie du contenu des caissons).

### **10.2 Moyens de secours contre l'incendie**

L'installation est dotée des moyens de secours appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment :

- d'un moyen public de lutte contre l'incendie (l'hydrant) implanté en façade rue Surcouf,
- d'extincteurs, répartis à l'intérieur des locaux, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés,
- de moyens permettant d'alerter les services d'incendie et de secours.

Ces matériels sont maintenus en bon état et font l'objet d'une vérification annuelle.

### **10.3 Consignes de sécurité**

Les consignes, portées à la connaissance du personnel, sont établies, tenues à jour, et affichées dans les lieux fréquentés par ces derniers.

Une armoire de premiers secours permettant de dispenser les premiers soins en cas de blessures légères est installée dans le local administratif.

Un règlement intérieur présente notamment les consignes de sécurité et d'exploitation pour l'ensemble des déchetteries :

- Interdiction de descendre dans les caissons,
- Affichage du n° des pompiers et du Samu,

- 
- Interdiction de fumer ou d'apporter du feu sous une forme quelconque affichée sous une forme signalétique.

#### **10.4 Sécurité d'accès**

En dehors des heures d'ouverture, l'installation est rendue inaccessible aux utilisateurs.

#### **8. Documents graphiques**

- Document Cerfa N° 14734\*03
- Notice technique et note de calculs
- DP 2 – Plan de situation ech 1/25000
- DP3 – Etat des lieux avec photos – ech 1/200
- DP4 - plan projet – ech 1/200
- DP5 – Plan cadastral avec photo aérienne



# Direction de l'EAU

## Dimensionnement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales à rejet limité

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

**LACUB**

### Fiche 1b

 seuls les champs de couleur verte sont à renseigner

#### REFERENCES DU DOSSIER D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL

Date	Pétitionnaire	Adresse	N° de dossier	Commune
06/07/2017	SCI DEAU	Tour Aquitaine rue Corps franc Pommès	PC	BORDEAUX

#### DESCRIPTION DU PROJET

		Coefficient d'apport $Ca_j$	Surface élémentaire $S_j$	Surface active $Sa_j = S_j \times Ca_j$
Répartition des surfaces d'apport selon le revêtement et le rendement au ruissellement	Toiture non régulée, voirie, stationnement, trottoir, piste cyclable... Bassin à ciel ouvert, tout revêtement imperméable...	0,9	5 240 m <sup>2</sup>	4 716 m <sup>2</sup>
	Toitures terrasses (végétalisées ou stockantes)	0,2	0 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>
	Surfaces perméables, espaces verts, surfaces non collectées, ...	0,0	4837 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>
Bilan des surfaces projetées		Coefficient d'apport moyen $Ca = Sa/St$	Surface totale de l'opération $St = \sum S_j$	Surface active totale $Sa = \sum Sa_j$
		47%	10 077 m <sup>2</sup>	4 716 m <sup>2</sup>

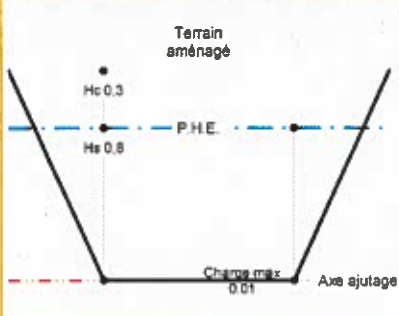
#### NIVEAU DE PROTECTION

Pluviométrie de référence - période de retour	10 ans
---	--------

#### PRE DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE

Volume de stockage nécessaire et débit de fuite	236 m <sup>3</sup>	1,400 l/s
---	--------------------	-----------

#### CONCEPTION DE L'OUVRAGE

	0.3 Type d'ouvrage	<b>Bassin</b>		
	0.1 Dimensionnement	Matériau constitutif du stockage	Indice de vide $Iv$	Volume réel de l'ouvrage $Vu / Iv$
	-0.1	sans	100%	236 m <sup>3</sup>
	-0.5 Hauteurs caractéristiques	Hauteur de stockage ou marnage $Hs$	Couverture ou revanche $Hc$	Distance des PHE à l'axe de l'orifice
	-0.7	1,00 m	0,30 m	40,00 m
-0.9 Orifice de régulation	794 mm <sup>2</sup>	Diamètre	32 mm	





### Calcul du volume de rétention des eaux d'extinction incendie

La dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction est réalisé à l'aide du document technique D9A « Défense extérieure contre l'incendie et rétentions » édité par INESC, FFSA et CHIPP, dans sa version d'août 2004.

Tableau de calcul du volume à mettre en rétention		Calcul théorique		Commentaires	
		60 m <sup>3</sup> /h +120 m <sup>3</sup>			
Besoins pour la lutte extérieure		+ 0 m <sup>3</sup>			
Moyens de lutte interne	Sprinkleurs	Surface impliquée x taux d'application x 90 min		SI = 0 m <sup>2</sup>	
	Rideau d'eau	Besoins x 90 min		Tx = 0 l/m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup>	
	RIA	Débit de solution moussante x temps de noyage		SI/Tx = 0 l/min	
	Mousse HF et MF	Débit x temps de fonctionnement requis		Pas de rideau d'eau sur le site	
	Brouillard d'eau et autres systèmes			A négliger	
				Pas de fonctionnement sur le site	
				Pas de brouillard d'eau ou d'autres systèmes sur le site	
Volumes d'eau liés aux imperméables		10/m <sup>2</sup> de surface de drainage		52,4 m <sup>3</sup>	Surfaces imperméabilisées : 5240 m <sup>2</sup>
Volume rétention réglementaire pour les stocks de produits liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus gros volume		+ 7,2 m <sup>3</sup>	Confinement de 20% des liquides et pateux stockés dans l'armoire DDS. ( volume de l'armoire 36 m <sup>3</sup> )
				<b>= 179,06 m<sup>3</sup></b>	
<b>VOLUME DE LA RETENTION THEORIQUE DES EAUX D'EXTINCTION</b>					

Le volume d'eau d'extinction incendie à confiner a été estimé à 179,06 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à un incendie sur toute la surface imperméabilisée. La surface des espaces verts est de 4837 m<sup>2</sup>. Le projet comporte un bassin étanche d'un volume de 420 m<sup>3</sup> ( solution compensatoire + SDIS ). Ce bassin étanche est doté d'une vanne de fermeture empêchant le rejet dans le milieu naturel des eaux polluées après extinction d'un incendie. Cette vanne de sectionnement sera intégrée dans le cahier des consignes de sécurité du centre.